



Le **Nov**ateur

La voie officielle de l'information municipale



▶ **Mot de la mairesse**
P. 2



▶ **Urbanisme et inspection municipale**
P. 4



▶ **Fête familiale**
P. 12



JOURS FÉRIÉS



TAXES MUNICIPALES



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les séances du Conseil se tiennent le 2^e mardi de chaque mois, à 19 h 30 à la salle Émérie-Lapointe, située au 288, rue Principale.

Prochaines séances :



Les bureaux de la mairie, de la trésorerie et de la direction générale adjointe sont situés au : 288 B, rue Principale
* Sur rendez-vous seulement *

Tél. : 450 632-9528

Mairie – poste 201

Trésorerie – poste 202

Direction générale adjointe – poste 203

Hôtel de Ville

299, chemin Saint-Édouard

Garage municipal

311, chemin Saint-Édouard

Tél. : 450 632-9528, poste 0

Télé. : 450 632-9544

Saint-mathieu.com

Bibliothèque Danielle-Routhier

Tél. : 450 632-9528, poste 222

biblio@saint-mathieu.com

COOP télécom Saint-Mathieu

Service à la clientèle : 514 258-9528

info@ctsm.com

Collecte des ordures, résidus organiques et recyclage

Ligne Info-Collectes : 514 928-5227

Info-collectes.ca

Vidange des installations septiques

Ligne Info-Collectes : 514 928-5227

roussillon.ca/gestion-des-matieres-residuelles/vidanges-des-installations-septiques/

Chères Mathéennes et chers Mathéens,



Voici déjà que l'automne frappe à nos portes, en espérant qu'il soit plus clément que l'été qui nous quitte. Dame nature s'est déchaînée!

Avant d'entamer la rentrée, j'espère que vous avez profité de l'été pour vous délecter d'un bon cornet à la Crémierie La Tortue, et si ce n'est déjà fait, voir la toute nouvelle exposition extérieure au presbytère présentée par trois artistes talentueuses : Martine Guilmain, Nathalie Lefebvre et Vicky Anderson. La dernière représentation des Sacrés Jedis a eu lieu le 31 août dernier avec Karu. J'aimerais vous remercier pour votre belle participation et votre enthousiasme lors de ces soirées, qui furent, grâce à vous, un succès! Un merci tout spécial à nos bénévoles pour cette superbe saison.

La Municipalité est en pleine préparation de la Fête familiale qui aura lieu le 9 septembre prochain. Pour connaître tous les détails, continuez votre lecture. Nous vous promettons une belle journée remplie d'activités pour toute la famille.

Le 18 août, lors de la dernière journée du camp de jour, les jeunes ont eu droit à un « bal de fin de camp de jour » avec remise de diplômes. Vous auriez dû les voir habillés de leurs plus beaux atours et leurs beaux sourires! Bon, ça c'était avant la pluie 😊. Félicitations à tous les moniteurs et toutes les monitrices pour un camp de jour couronné de succès. Il en faut de l'imagination lors de jours de pluie.

Dans un tout autre ordre d'idées, la Municipalité a pris la difficile décision de rejeter la soumission qu'elle avait reçue pour les travaux de transformation de l'église. Le coût très élevé de celle-ci dépasse la capacité de payer de la Municipalité. Nous réévaluerons, dans les prochaines semaines, nos options pour voir à la concrétisation de ce projet important pour nous.

Avec les travaux de prolongement des trottoirs terminés, le noyau villageois est maintenant plus sécuritaire et accessible pour les jeunes et moins jeunes qui souhaitent se déplacer à pied. Des traverses lumineuses seront bientôt installées aux abords de l'école pour permettre à nos enfants de traverser vers l'école de façon sécuritaire.

Également, nous sommes toujours en attente d'une décision du ministre de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école. Nous espérons pouvoir vous donner des nouvelles positives prochainement. À suivre!

Enfin, vous trouverez dans cette édition du Novateur, la nouvelle programmation pour la session automne, les activités planifiées et de l'information pertinente sur des sujets variés. Alors, feuillotez-le jusqu'à sa dernière page pour ne rien manquer, et bonne lecture!

Lise Poissant
maïresse



CONTRIBUTION MAJEURE AU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE

La Municipalité de Saint-Mathieu et l'organisme Événements Saint-Mathieu sont fiers d'annoncer un nouveau partenariat financier avec Desjardins dans le cadre du projet de transformation de l'église. En effet, les membres des conseils d'administration de la Caisse des Moissons-et-de-Roussillon et de la Caisse La Prairie ont accepté d'offrir une commandite de 30 000 \$, à titre de partenaire majeur, pour le prochain Espace culturel La Mathéenne.

Déjà soutenu par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et Patrimoine Canada, cet appui majeur de Desjardins contribuera au montage financier de ce projet collectif et porteur d'avenir.

La campagne de financement a permis d'amasser à ce jour plus de 86 000 \$.

Nous tenons à remercier chaleureusement Desjardins, non seulement pour leur apport financier et leur engagement envers le développement de leur milieu de vie, mais avant tout, nous les remercions de croire en ce beau et grand projet pour l'église de Saint-Mathieu.



PLATEFORME CITOYENNE VOILÀ

S'inscrire à Voilà vous permet d'avoir un lien direct avec votre Municipalité et d'être informé en temps réel lorsque par exemple une fermeture de rue survient ou qu'un avis d'ébullition est en vigueur. Voilà vous informe aussi des activités à venir, de la tenue des séances du Conseil, et vous donne accès au rôle d'évaluation.

RESTEZ INFORMÉS

Pour vous inscrire à Voilà : saint-mathieu.appvoila.com ou téléchargez l'application mobile.

Facebook : facebook.com/municipalitedesaintmathieu/

Site Web : municipalite.saint-mathieu.qc.ca



Voilà!



TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE

Dans le cadre de son projet de transformer l'église en centre multifonctionnel, la Municipalité a procédé en avril dernier à un appel d'offres sur SEA0 afin de recevoir des soumissions pour les travaux de transformation. Lors de l'ouverture, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission au coût de 3 004 753,42 \$. Cette somme dépasse largement la capacité de payer de la Municipalité, et ce même avec les subventions reçues. À la demande de la Municipalité, l'entrepreneur a accepté de rencontrer le comité afin de réévaluer la soumission en vue de négocier une baisse de prix. Considérant l'impossibilité pour l'entrepreneur d'accéder aux demandes de la Municipalité, celle-ci s'est vue dans l'obligation de rejeter la soumission lors de sa séance ordinaire du 8 août dernier.

Ce projet est une priorité pour la Municipalité puisqu'en transformant l'église en centre multifonctionnel, la Municipalité souhaite non seulement conserver un bâtiment de valeur patrimoniale et de maintenir sa vocation religieuse, mais permettre à toute une communauté de se rencontrer dans un espace bien ancré dans le noyau villageois.

La Municipalité, avec la collaboration de son comité réévaluera dans les prochaines semaines ses options dans le but de voir ce projet se concrétiser en respectant ses obligations budgétaires, et ce, sans compromettre l'intégrité du projet prévu.



NOUVEAUX EMPLOYÉS À LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de son équipe trois nouveaux collègues, Samuel Duchesne, directeur au service de l'aménagement du territoire, Idriss B. Baradji, inspecteur à l'aménagement du territoire et Mehdi Sargha, journalier classe 3 aux travaux publics. Nous leur souhaitons à tous les trois le meilleur des succès dans leurs nouvelles fonctions et bienvenue à Saint-Mathieu. Nous souhaitons également nos meilleurs vœux à Geneviève Daigle-Tremblay qui nous a quitté afin de relever de nouveaux défis.



BON VOISINAGE ET FEUX D'ARTIFICE

Bon voisinage

Vivre de façon harmonieuse avec ses voisins exige quelques fois de petits efforts de communication et commande un respect mutuel. Être un bon voisin est aussi une question de savoir-vivre alors que chaque personne a son propre degré de tolérance. C'est aussi être conscient de l'impact de chacune de nos actions sur ceux qui nous entourent, de même qu'agir avec gentillesse et respect peut contribuer à renforcer les liens communautaires et de promouvoir un environnement harmonieux.

Les règles de bon voisinage découlent majoritairement du Code civil du Québec. C'est-à-dire, un recours civil et non municipal. L'article 976 du Code civil du Québec stipule « les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent, suivant la nature ou la situation de leurs fonds, ou suivant les usages locaux ».

Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage? Les troubles de voisinage sont des inconvénients causés par ses voisins. Ils peuvent être de toute sorte : bruit, odeur, poussière, fumée, etc.

En cas d'inconfort, la première étape est de discuter avec votre voisin afin de trouver un terrain d'entente. Si rien ne s'améliore, vérifiez auprès du service de l'aménagement du territoire de la Municipalité afin de voir si le trouble que vous subissez est encadré par une réglementation. Si par exemple, votre voisin fait une fête où le bruit est excessif, vous pouvez appeler la police pour y mettre fin si vous ne pouvez joindre la Municipalité.

Si votre voisin ne veut toujours rien entendre, vous pourriez envisager de lui expédier une mise en demeure. Si la négociation et la mise en demeure échouent, la prochaine étape est de vous adresser à la Cour pour soit, être indemnisé; demander que le trouble cesse ou; obliger votre voisin à poser un geste pour régler le trouble.

Avant d'entreprendre des procédures judiciaires, sachiez-vous que vous pouvez opter pour la médiation citoyenne? Dans la plupart des régions du Québec, des médiateurs aident gratuitement les voisins à chercher des solutions, à sortir d'une impasse ou à dénouer des tensions. Rendez-vous sur le site de l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ) ou d'Équijustice pour trouver un médiateur.

Feux d'artifice domestiques

La Municipalité a récemment reçu des plaintes concernant l'utilisation de pièces pyrotechniques sur son territoire, et souhaite vous rappeler la réglementation en cours lorsque vous souhaitez lancer des feux d'artifice.

En tout premier lieu, vous devez obtenir une autorisation auprès du Service de prévention de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) en téléphonant au 450 500-4479 ou par courriel à prevention@riags.ca.

Pour obtenir le permis, vous devez respecter plusieurs règles :

- Vous devez avoir 18 ans pour utiliser des feux d'artifice
- Le site choisi doit être exempt de toute obstruction et mesurer au moins 30 mètres sur 30 mètres
- Un maximum de 150 pièces pyrotechniques doit être utilisé
- Vous devez avoir l'autorisation du propriétaire du terrain
- Avoir à portée de main une source d'eau en quantité suffisante pour éteindre un début d'incendie, tel un tuyau d'arrosage
- On ne doit pas procéder à la mise à feu des pièces pyrotechniques si les vents sont susceptibles de faire tomber des matières pyrotechniques sur les terrains adjacents
- Vous devez garder les spectateurs éloignés d'au moins 20 mètres des pièces pyrotechniques
- Ne pas lancer ou mettre dans ses poches des pièces pyrotechniques
- À l'exception des étinceleurs, vous ne devez pas tenir dans vos mains des pièces pyrotechniques lors de leur mise à feu
- Ne pas essayer de rallumer une pièce dont la mise à feu a été ratée
- Les pièces pyrotechniques déjà utilisées et celles dont la mise à feu a raté doivent être plongées dans un seau d'eau

De plus, il est interdit d'allumer ou d'utiliser des feux d'artifice dans les rues, terrains de jeux et parcs municipaux ou encore à l'intérieur d'un bâtiment.

Les feux d'artifice à l'usage des consommateurs sont vendus par des marchands qui doivent se conformer à la Loi fédérale sur les explosifs et son Règlement. Assurez-vous d'acheter des pièces pyrotechniques autorisées au Canada. C'est inscrit sur l'étiquette.

Si vous contrenez à ces règles, sachez que vous êtes passible d'une amende :

- Pour une première infraction : 250 \$ à 500 \$
- Pour une première récidive : 500 \$ à 750 \$
- Pour toute récidive additionnelle : 1 000 \$





COLLECTE DE BRANCHES – 9 OCTOBRE

Déposez les branches sur votre propriété, en bordure de la rue, **avant 7 h le lundi 9 octobre 2023**. Pour être ramassées, les branches devront avoir l'extrémité coupée dirigée vers la rue. Les branches épineuses devront être mises dans des tas séparés. Les troncs ne devront pas excéder un diamètre de 10 cm (4 po) et devront être exempts de toute maladie. Les retardataires devront patienter jusqu'à la prochaine collecte prévue en mai.

CITÉ MOBILE

La procédure est différente. Veuillez appeler le bureau de la Cité Mobile au **450 659-8971** afin de faire ramasser vos branches dans la semaine du **2 au 6 octobre 2023**.



GESTION DES MÉDAILLES POUR LES ANIMAUX

La SPCA Roussillon est maintenant responsable de la gestion des médailles pour animaux. Pour vous procurer une nouvelle licence ou faire un renouvellement, accéder à leur plateforme en ligne à : spcaroussillon.com/licence-municipale.

Lorsque vous aurez accédé à la plateforme, vous pourrez :

- Créer un compte
- Enregistrer votre animal
- Téléverser des documents (photos, preuve de stérilisation, de vaccination, de micropuce)
- Procéder au paiement en ligne sécurisé

Tarifs

- Licence pour chien : 20 \$
- Licence pour chat : 20 \$
- Chien-guide ou d'assistance : licence annuelle obligatoire, mais gratuite
- Chien ou chat possédant une micropuce (preuve à l'appui) : licence annuelle obligatoire, mais gratuite

Pour en savoir plus sur la SPCA Roussillon, leur mission et les services offerts : spcaroussillon.com



DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS - GARAGE MUNICIPAL

Des conteneurs sont mis à la disposition des résidents de la Municipalité pour le dépôt de certaines matières résiduelles, entre autres, un conteneur pour le carton, un conteneur pour la peinture, la teinture, le vernis et les huiles, un conteneur pour les produits électroniques, et ce sans **aucuns frais** pour les citoyens.

Cependant, des frais sont exigés pour le dépôt des matériaux secs de construction :

25 \$ coffre d'auto • 40 \$ remorque simple • 60 \$ remorque double

Seuls les matériaux suivants sont acceptés :
Matériaux secs de construction, portes et fenêtres

Avant de vous rendre au garage, vous devez vous présenter à l'Hôtel de Ville pour payer les frais exigés.

Les matériaux suivants sont refusés :

Asphalte, batteries d'auto, béton, bardeau d'asphalte, bonbonnes de propane, métal, pneus, résidus domestiques dangereux de piscine, herbicides, pesticides, insecticides, tapis, meubles et tous les appareils électroménagers

Vous pouvez également disposer de vos piles, cartouches d'encre et vos lunettes dont vous n'avez plus aucune utilité à l'Hôtel de Ville.

Vous vous demandez quoi faire de vos bouchons de liège, de vos vêtements à donner ou de votre vieux matelas? Consultez le **Répertoire des récupérateurs** sur roussillon.ca/recuperateurs pour connaître les lieux de dépôt de ces matières.

Prenez note que les déchets acceptés par le service de collecte des déchets ou volumineux seront refusés dans le conteneur à matériaux secs. Les dépôts hors des heures d'ouverture sont interdits et s'avèrent coûteux pour tous les contribuables. Des amendes seront données aux responsables le cas échéant.

NOUVEAU SERVICE DE RÉCUPÉRATION OFFERT AU GARAGE MUNICIPAL

Saviez-vous que vous pouviez maintenant disposer de votre réfrigérateur, congélateur ou de votre climatiseur au garage municipal? La Municipalité a adhéré au programme géré par GoRecycle, un organisme à but non lucratif, et qui traite et recycle les halocarbures des appareils frigorifiques dans l'ensemble du Québec. **Cependant, les airs climatisés muraux et les thermopompes sont exclus de ce programme.**



SURPLUS DE FEUILLES MORTES, DE RÉSIDUS DE JARDIN, DE CITROUILLES ET DE PAILLE?

Mettez-les dans votre bac brun! Si vous en avez trop, mettez-les dans des sacs de papier (tous les sacs de plastique sont interdits). Déposez-les à côté de votre bac brun le jour de la collecte en respectant le dégagement nécessaire.

Votre bac brun doit obligatoirement être en bordure de rue pour que vos sacs soient ramassés. Le chauffeur utilisera votre bac pour faire le chargement des sacs de papier dans le camion.



Info-collectes.ca

VOLUMINEUX EN TOUT TEMPS LE JOUR DES DÉCHETS

Déposez en tout temps, lors de la collecte des déchets, vos meubles et vos objets trop gros pour être mis dans votre bac de déchets.

- Sortez-les avant 7 h le matin de la collecte. Un deuxième camion pourrait les ramasser avant ou après la collecte de votre bac
- Placez-les sur votre terrain en bordure de rue en laissant la rue, le trottoir et la piste cyclable libres d'accès
- Ils doivent être facilement accessibles aux employés de la collecte (aucune voiture stationnée devant)

Volumineux en tout temps
le jour des déchets



CLUB DES APPRENTIS ARCHÉOLOGUES

Le club du Musée d'archéologie de Roussillon est pour les 8 à 12 ans passionnés par les sciences et l'histoire des peuples d'ici, de la préhistoire à aujourd'hui. Offrez-leur une expérience unique et passionnante en s'initiant à l'archéologie expérimentale, à la manipulation d'outils anciens et à l'analyse d'artéfacts!

Âge : 8 à 12 ans

🕒 Les samedis du 7 octobre au 25 novembre
de 10 h à 11 h 30

💰 110 \$ taxes en sus

🌐 archeoroussillon.ca



Musée d'archéologie
de Roussillon

**Tailler, chasser, fouiller :
L'EXPÉRIENCE!**

ALERTE COLLECTES

Inscrivez-vous aux alertes courriel pour connaître en temps réel les changements d'horaire, les retards ou les collectes spéciales.

ALERTE COLLECTE

Info-collectes.ca

Pour tout savoir
sur vos matières résiduelles
ou pour

Signaler un problème

Info-collectes.ca



514 928-5227



ÉVÉNEMENTS *Saint-Mathieu* RECRUTE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
le 11 septembre à 19 h

L'assemblée générale est le moment de l'année pour faire le point et présenter les perspectives d'avenir. Depuis 2017, l'organisme a tenu des dizaines de prestations musicales et plusieurs expositions. La requalification de l'église apportera un souffle nouveau puisque le nouvel **Espace culturel La Mathéenne** sera équipé d'un équipement professionnel scénique grâce à une subvention de Patrimoine Canada.

Jeunes et moins jeunes intéressés à la culture, la musique, le théâtre... Vous êtes conviés à la prochaine assemblée générale. Vous pourriez y siéger sur le conseil d'administration ou bien vous impliquer comme bénévole, contribuer à la programmation et vivre une expérience très enrichissante. L'adhésion comme membre de l'organisme est gratuite.

L'assemblée générale se tiendra le lundi 11 septembre prochain à 19 h à la salle Émerie-Lapointe (288, rue principale, Saint-Mathieu).



Vendredi et samedi 27 et 28 octobre
dès 19 h

Coup de cœur : de Dan Daraïche à Les Élément
Lieu : Centre communautaire,
299, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu
Billetterie au Centre communautaire :
1 soirée : 30 \$ ou 2 soirées : 50 \$

PROGRAMMATION

Vendredi 27 octobre à 19 h



Karine Perreault



Dan Daraïche



Lyne Charbonneau

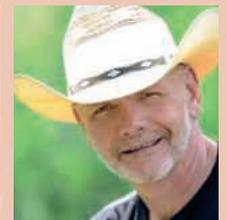
Samedi 28 octobre à 19 h



Carl Cadorette



Les Element



SV Ray



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

PROGRAMMATION SESSION AUTOMNE 2023

Inscriptions

**DU 11 AU 15 SEPTEMBRE 2023
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**



Modes de paiement acceptés : débit, chèque ou argent comptant

Comme nous avons besoin d'atteindre un nombre minimal d'inscriptions par activité avant la date de début de celle-ci, nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire aux activités offertes par la Municipalité aux dates prévues à cette fin.

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions reçues n'est pas suffisant pour démarrer, d'où l'importance de s'inscrire pendant la période prévue à cet effet.

De 9 h à 12 h du lundi au vendredi
De 13 h à 16 h 30 lundi et mardi
De 13 h à 20 h 30 mercredi et jeudi

BREAK-DANSE / 6 À 10 ANS

avec Anthony Lacharité

12 COURS

🕒 Les lundis de 17 h 45 à 18 h 45

📅 18 septembre au 11 décembre 2023

Pas de cours le 9 octobre

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 75 \$ / pers. Non-résident : 95 \$ / pers.

Minimum de 4 participants

BADMINTON / 7 À 12 ANS

avec Cassandra Marcil (apportez votre raquette)

12 COURS

🕒 Les mardis de 20 h à 21 h

📅 19 septembre au 12 décembre 2023

Pas de cours le 3 octobre

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 75 \$ / pers. Non-résident : 95 \$ / pers.

Minimum de 4 participants | Maximum de 8 participants

HIP HOP / 8 À 12 ANS avec Rim Guessab

12 COURS

🕒 Les mardis de 17 h 30 à 18 h 15

📅 19 septembre au 12 décembre 2023

Pas de cours le 3 octobre

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 120 \$ / pers. Non-résident : 156 \$ / pers.

Minimum de 4 participants



HIP HOP / 13 À 15 ANS avec Rim Guessab

12 COURS

🕒 Les mardis de 18 h 15 à 19 h

📅 19 septembre au 12 décembre 2023

Pas de cours le 3 octobre

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 120 \$ / pers. Non-résident : 156 \$ / pers.

Minimum de 4 participants



MOVEDIZO / 2 À 8 ANS avec Coach Pablo

INTRODUCTION AUX SPORTS ET PARCOURS DE MOTRICITÉ

12 COURS

ENFANTS ENTRE 2 À 4 ANS

ACTIVITÉ PARENT-ENFANT

🕒 Les mercredis de 17 h 30 à 18 h 30

📅 20 septembre au 6 décembre 2023

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 120 \$ / pers. Non-résident : 156 \$ / pers.

Minimum de 8 participants

Movedizo
Programme d'activité
physique pour enfants



MISE EN FORME / 12 SEMAINES avec Janet Olsen

🕒 Les lundis et les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15

📅 18 septembre au 11 décembre 2023

Pas de cours le 9 octobre

📍 Centre communautaire

Tarif 1 fois / semaine :

💰 Résident : 95 \$ / pers. Non-résident : 125 \$ / pers.

Tarif 2 fois / semaine :

💰 Résident : 160 \$ / pers. Non-résident : 200 \$ / pers.

Minimum de 8 participants

YOGA / 12 COURS avec Stéphanie Sofio

🕒 Les mardis de 19 h à 20 h

📅 19 septembre au 12 décembre 2023

Pas de cours le 3 octobre

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 120 \$ / pers. Non-résident : 156 \$ / pers.

Minimum de 8 participants

LIGUE DE Poches (BABETTES) 18 ANS ET PLUS

12 SEMAINES

🕒 Les mercredis de 20 h 15 à 22 h

📅 20 septembre au 6 décembre 2023

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 20 \$ / pers. Non-résident : 30 \$ / pers.

Inscriptions et informations :

Veuillez contacter Rémi Poissant-Charron au 514 942-1928

ZUMBA / 12 COURS avec Cynthia Legris

🕒 Les jeudis de 19 h à 20 h

📅 21 septembre au 7 décembre 2023

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 110 \$ / pers. Non-résident : 140 \$ / pers.

Minimum de 8 participants

BADMINTON ET PICKLEBALL POUR TOUS

2 TERRAINS DISPONIBLES BADMINTON
1 TERRAIN DISPONIBLE PICKLEBALL

🕒 18 septembre au 10 novembre 2023

📍 Centre communautaire

💰 Résident : Gratuit. Non-résident : 5 \$ / pers.

Badminton : lundis et mercredis – sauf le 9 octobre

📅 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Pickleball : tous les jeudis

📅 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Réservation : 450 632-9528, poste 229



Nous sommes constamment à la recherche de nouvelles idées pour les activités.

N'hésitez pas à nous contacter à loisirs@saint-mathieu.com pour nous faire part de vos suggestions.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

BIBLIOTHÈQUE DANIELLE-ROUTHIER

🕒 HORAIRE RÉGULIER

MARDIS DE 10 H À 16 H ET DE 18 H 30 À 20 H 30

JEUDIS DE 18 H 30 À 20 H 30

☎ 450 632-9528, poste 222

✉ biblio@saint-mathieu.com

Venez découvrir nos nouveautés, parce que lire, ça fait du bien!

PRÉPAREZ-VOUS!

EN OCTOBRE 2023, CE SERA LE RETOUR DU CONCOURS LA CHASSE AUX ABONNÉS!

EN OCTOBRE, C'EST

LA CHASSE AUX ABONNÉS

Abonnez-vous ou réabonnez-vous à votre bibliothèque et courez la chance de gagner de superbes prix!

WOW!
S'abonner à sa biblio, c'est GAGNANT!

BIBLIO
de la Montérégie



Du 1^{er} au 31 octobre 2023 sera le retour du fameux concours *La chasse aux abonnés!* qui a connu un grand succès entre 2016 et 2019. Toute personne, jeune ou adulte, qui s'abonne ou se réabonne à la bibliothèque, reçoit un coupon de participation et devient admissible au tirage des prix, donc majoritairement en lien avec une thématique ludique : jeux de société québécois, casque de réalité virtuelle et console de jeu, le tout d'une valeur de 1 500\$. Le règlement du concours sera divulgué sur la page Facebook et le site Web de la Municipalité ver la fin du mois de septembre.

VOUS DÉSIREZ DEVENIR BÉNÉVOLE DE LA BIBLIOTHÈQUE? NOUS AVONS BESOIN DE VOUS! CONTACTEZ-NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 450 632-9528, POSTE 222 OU PAR COURRIEL AU BIBLIO@SAINT-MATHIEU.COM

ACTIVITÉS DE LA CITÉ MOBILE

- **Rallye Familial : samedi 23 septembre**
Responsable : André Turcotte et Christiane Pinard : 514 297-5979
- **Expo-Vente des artisans : samedi 4 novembre**
Responsable : Nicole Beaudin : 514 244-7356
Jeannine Métivier : 450 444-0907
- **Jeux de cartes :**
Responsable (lundi soir) :
Steve Munger : 450 444-0956
Responsable (vendredi en après-midi) :
Monick Joannette 450 659-6083



ACTIVITÉS DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le Club de l'âge d'Or est toujours actif et vous invite à l'événement « Café avec un policier ». Il s'agit d'une rencontre informelle qui permet aux policiers et aux citoyens de se réunir dans un espace neutre, favorable au dialogue. Cette activité a pour but de permettre à tous de discuter librement de divers sujets de sécurité publique et des préoccupations qui touchent la communauté.

🕒 Le mardi 3 octobre 2023

De 13 h à 15 h

📍 Grande salle du Centre communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard



Pour de plus amples informations, contactez Richard Joannette au 450 659-6083.



Danse
des petits
DE 18 MOIS À 10 ANS
VENDREDI
22 SEPTEMBRE
DE 18 H 30 À 20 H
Centre communautaire
ADMISSION GRATUITE

Saint-Mathieu
Spécial
Barbie

Danse
des petits
17 novembre
18 h 30 à 20 h
VENEZ EN PYJAMA!
18 mois à 10 ans
Centre communautaire
ADMISSION GRATUITE

Saint-Mathieu

VIENS FÊTER L'HALLOWEEN AVEC NOUS

La bibliothèque Danielle-Routhier présente:

Érick Élektrick
Fête l'Halloween

Saint-Mathieu

ATTENTION
Les lampes ne contiennent pas nécessairement un génie...

ACTIVITÉ GRATUITE
VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023 - 18 H - CENTRE COMMUNAUTAIRE

Danse
des petits
3 NOVEMBRE
19 h à 20 h 30
18 mois à 10 ans
ADMISSION GRATUITE
Venez costumés!
CENTRE COMMUNAUTAIRE

Saint-Mathieu



ATELIER DE ROBOTIQUE AVEC DÉCODE LE CODE 7 À 12 ANS

🕒 Samedi 30 septembre 2023 à 10 h 30

📍 Centre communautaire

💰 Résident : 10 \$ /par enfant Non-résident : 15 \$ / par enfant



Maximum de 20 participants

Inscription obligatoire au comptoir de l'Hôtel de Ville avant le 22 septembre 2023.

Cet atelier permettra aux enfants de créer leur propre robot danseur tout en découvrant les concepts de base des circuits et des composantes d'un robot.



FÊTE Familiale

**Samedi 9 septembre 2023
De 14 h à 21 h**

Parc Pierre-Mondat
311, chemin Saint-Édouard

*Activités gratuites pour toute la famille
+
Mais sucré, salades et croustade aux pommes*



Dès 14 h
Gonflables
Maquillage / Tattoos
Sculpture ballons
Remorque de jeux de vidéo mobile
Musique
Animation surprise
Jeux pour grands et petits



Dès 17 h
Ébert Musique

À 20 h
Feux d'artifice



Une fête familiale des plus conviviales